

marchands qui, faute de documents leur permettant de retourner dans un pays quelconque, ne peuvent quelquefois mettre pied à terre de façon légale. L'Accord de la Haye prévoit un statut juridique dans les pays qui sont signataires de l'Accord, à la condition que le marin réfugié ait quelque rapport avec ce pays, comme par exemple celui d'avoir servi sur ses bateaux.

En annonçant l'adhésion du Canada, les ministres ont souligné que le Canada traite déjà les réfugiés selon l'esprit et la lettre de la Convention et que cette adhésion n'ajoute pas d'autres droits à ceux dont jouissent déjà les réfugiés au Canada.

Le Canada, grand pays d'immigration, fait déjà beaucoup pour le rétablissement des réfugiés. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, plus de 300,000 réfugiés ont été admis au pays dont beaucoup de sans métier, de malades ou d'handicapés sociaux.

Comme les politiques passées cherchaient en général à soulager la misère des personnes déplacées à la suite des événements causés par la seconde guerre mondiale, presque tous ceux qui furent admis au cours des vingt dernières années étaient d'origine européenne. Par suite de cette adhésion à la Convention, une plus grande attention sera portée à l'acceptation de réfugiés d'autres parties du monde qui voudraient s'établir au Canada.